

---

# LE JOURNALISME D'INVESTIGATION ET L'ACCÉLÉRATEUR DE PARTICULES INFORMATIVES

---

**Marc VANESSE**

Ancien journaliste au quotidien *Le Soir* (1989-2008)

Chargé de cours en journalisme d'investigation et déontologie de l'information

Co-fondateur du Lemme (Laboratoire d'études sur les médias et la médiation), Université de Liège

▪ Comme forme la plus achevée du métier d'informer, le journalisme d'investigation exige une parfaite maîtrise de l'ensemble des techniques journalistiques les plus poussées pour traquer le secret partout où il se trouve. Mais à chaque étape de son enquête, a fortiori depuis l'irruption des outils numériques, le journaliste doit pouvoir s'appuyer sur des sources fiables et des documents incontestables. D'où la nécessité de travailler en parfaite harmonie avec des documentalistes passionnés par l'actualité. Et par la quête de vérité.

▪ Als meest voltooide vorm van het informatieberoep vergt de onderzoeksjournalistiek een perfecte beheersing van het geheel van doorgedreven journalistieke technieken om het geheim op te jagen overal waar het zich bevindt. Maar in elke etappe van zijn onderzoek – a fortiori sinds de doorbraak van de digitale middelen – dient de journalist te kunnen steunen op betrouwbare bronnen en onbetwistbare documenten. Waar vandaan de noodzakelijkheid om in perfecte harmonie te werken met documentalist die bezeten zijn door de actualiteit en door de zoektocht naar de waarheid.

## Hier encore...

Entre 1996 et 1998, j'enquêtais avec rage sur le dossier *Agusta-Dassault* qui allait plonger la Belgique et son personnel politique dans une tourmente sans précédent. Pour faire court, il s'agissait de démêler un imbroglio politico-financier invraisemblable concernant d'éventuelles malversations réalisées dans le cadre de contrats militaires juteux, signés dix années plus tôt par des éminences socialistes. Willy Claes (SP) détenait alors le portefeuille des Affaires économiques et Guy Coëme (PS) celui de la Défense. Tout indiquait que ces derniers avaient favorisé ces deux entreprises, italienne et française, pour qu'elles décrochent les marchés publics lancés par l'armée belge. À savoir l'achat d'hélicoptères de combat (Agusta) et l'acquisition du système Carapace de contre-mesures électroniques pour les chasseurs F-16 (Dassault-Électronique). En remerciement, les lauréats de ce marché truqué avaient ristourné, aux deux formations socialistes, ce que l'on appelle pudiquement des "rétrocommissions". En clair, des pots-de-vin pour un montant total estimé à 3 millions d'euros.

Irrigué par les multiples enquêtes qui avaient suivi l'assassinat de l'ancien ministre socialiste André Cools (le 18 juillet 1991), ce dossier sulfureux allait emporter dans la tombe judiciaire une douzaine de personnalités politiques tenues de s'expliquer devant la Cour de cassation, seule habilitée à juger des ministres. Outre les corrupteurs, Serge Dassault (PDG du groupe Dassault) et Raffaello Teti (PDG du groupe Agusta, décédé

avant l'entame du procès), une kyrielle d'hommes politiques de tout premier plan avaient été appelés sur le banc des prévenus, tous accusés de corruption : les anciens ministres Guy Coëme, Willy Claes et Guy Spitaels ; des cadres ou chefs de cabinet ; un avocat d'affaires. Ils seront tous condamnés.

Au détour de chaque élément du dossier *Agusta-Dassault*, on ne pouvait s'empêcher de découvrir le règne hallucinant de l'argent sale coulant secrètement dans les caisses des partis. Générés par des méthodes déloyales, ces apports financiers substantiels transitaient par des comptes bancaires suisses ou luxembourgeois non déclarés au fisc. Et sans le moindre contrôle démocratique... Il aura fallu connaître pareil scandale politico-judiciaire pour que le législateur définisse (enfin !) un cadre normatif destiné à assurer le financement des partis politiques par le biais de subventions publiques, elles-mêmes contrôlées par les assemblées parlementaires.

Que le lecteur le plus impatient pardonne ce détour uniquement destiné à tracer la silhouette d'une époque où l'information devait surgir sans le moindre concours d'un outil numérique et, a fortiori, d'un site tel que *WikiLeaks*. Il s'agissait, certes, du siècle passé. Mais treize années à peine nous séparent de cette période "héroïque" où le journaliste ne pouvait compter que sur la richesse de son carnet d'adresses et sa maîtrise des techniques d'investigation pour accéder au cœur de l'information. Il fallait afficher la patience d'un fauve en chasse pour tenter de dégoter la moindre exclusivité, l'extrait significatif d'un document interne au parti, la copie d'un procès

verbal d'audition éloquent, la liste des dépenses d'un homme politique en mission secrète, le listing des appels téléphoniques litigieux, les relevés d'un compte bancaire douteux...

Bien avant le dénouement judiciaire devant la Cour de cassation, il avait déjà fallu percer les murs des commissions spéciales, chargées d'examiner les levées d'immunité parlementaire des personnes concernées. Les nombreuses audiences se tenaient à huis clos. Aucun tweet n'était évidemment possible, ni même un SMS, dont l'usage n'allait s'étendre que quelques mois plus tard ! Sans trahir la moindre de mes sources, il existait tout de même un appareil merveilleux. Le GSM qui avait permis à certains députés-commissaires de me chuchoter discrètement l'info sur les débats en cours depuis... les toilettes du Parlement.

Et lorsque le journaliste politique que j'étais devait rédiger son article depuis notre rédaction de Namur, Liège ou Bruxelles, il fallait transporter dans un énorme sac l'ensemble des articles précédents (l'affaire avait débuté en 1991, soit près de 2.000 coupures de presse) et plonger dans ces documents fatigués par l'usage pour vérifier telle date, tel fait, telle déclaration, utiles au développement. *Le Soir* commençait à peine sa numérisation sur CD-Rom. Nous ne disposions pas encore d'ordinateurs portables et Internet démarrait seulement sa fabuleuse expansion. En plein bouclage, vers 22h30, combien de documentalistes de la rédaction centrale n'avaient-elles<sup>1</sup> pas dû s'immerger dans les archives bourrées de papiers jaunâtres pour trouver, en quelques minutes, une information précieuse que l'on pourrait aujourd'hui obtenir d'un simple clic ? L'âge d'un protagoniste, son curriculum vitae, le nom de son chef de cabinet, la liste de ses mandats...

Mieux encore, durant ce procès historique qui allait durer quatre mois (septembre-décembre 1998), il était humainement impossible de pouvoir disposer de l'entièreté du dossier répressif puisqu'il s'élevait à 400.000 pages. Chaque avocat avait dû aménager une pièce entière de son cabinet pour l'étaler sur des rayons de fortune. Seul luxe informatique, le parquet général avait enregistré sur disquette une table des matières colossale reprenant chaque pièce, soigneusement numérotée, qu'il fallait alors retrouver dans les centaines de fardes dont disposait chaque partie.

Encore fallait-il rester extrêmement prudent pour protéger ces sources. Afin de mieux identifier les fuites, le parquet général avait marqué chaque pièce d'un nombre gigantesque traversant la page, chaque nombre correspondant à tel exem-

plaire du dossier permettant d'identifier aussitôt sa provenance. Il était donc impossible d'exhiber dans nos colonnes le moindre document en l'état sans dévoiler l'origine de la fuite. Il fallait aussi planquer certaines pièces sensibles puisque la rédaction avait été, à plusieurs reprises, perquisitionnée dans le but de retrouver des sources confidentielles. Depuis lors, la loi sur la protection des sources (7 avril 2005) autorise enfin le journaliste à taire l'origine de ses informations, ce qui n'était pas encore le cas en 1998<sup>2</sup>. En effet, comme le souligne l'avocat Pierre Lambert<sup>3</sup>, *les informateurs de la presse ne parleront que s'ils sont certains de ne pas être dénoncés et de n'encourir aucune représaille*".

Cinq années plus tard, aux côtés de notre regretté collègue René Haquin, j'avais couvert les premières semaines du procès Cools, cet autre rendez-vous au parfum de scandale politico-judiciaire. Le parquet avait remis à chaque partie une disquette contenant l'ensemble du dossier répressif. Une avancée technologique de taille qui allait permettre de mieux irriguer nos enquêtes !

Alors que nous étions coincés dans la cour d'assises surchauffée du palais de justice de Liège, nous devions évidemment mettre nos téléphones portables sur silence. Mais l'usage intensif des SMS (nos portables connaissaient enfin la tabulation alphabétique) nous aidait déjà à travailler autrement. Tel point délicat soulevé à l'audience pouvait être transmis à un avocat présent dans les prétoires qui pouvait nous répondre sur le champ. Il nous était aussi permis de dialoguer avec la rédaction centrale pour donner le tempo de l'audience et envisager le découpage de nos papiers, définir leur longueur et proposer une illustration collant à l'actualité. Munis d'un ordinateur portable, il nous était également possible de commencer la rédaction de nos articles, sans devoir attendre un retour précipité à la rédaction. Grâce au système Wi-Fi, nous pouvions même envoyer nos textes depuis le palais de justice. Quant aux vérifications de dernière minute, elles pouvaient être obtenues d'un simple clic, sans devoir secouer la documentaliste de garde.

Chacun l'aura compris, en cinq années à peine, la pratique du métier d'informer venait de connaître une évolution technologique sans précédent. Encore faut-il tempérer ce constat par un autre. Même si les nouveaux outils mis à la disposition du journaliste lui apportent une aide logistique indéniable, il restera toujours un socle de pratiques fondamentales qu'aucune machine, aussi performante soit-elle, ne pourra jamais remplacer.

## Aujourd'hui déjà...

Depuis l'explosion de l'information numérique, la plupart des rédactions se trouvent confrontées à un problème majeur, celui du déclin inexorable de la presse papier. Après une période de tâtonnement exploratoire, les responsables de presse ont, dès lors, choisi d'animer deux canaux d'information parallèles en distinguant leurs contenus éditoriaux. Le site internet privilégie l'information factuelle, instantanée, ludique, tout en offrant une plateforme de services utiles aux internautes (accès aux archives, forums de discussions, blogs de journalistes, chargement de vidéos...). Délestée de cette obligation de complétude ("tout dire", "tout raconter"), la version papier peut désormais resserrer son assise éditoriale autour d'une information davantage révélée, décodée, argumentée, analysée, où l'investigation retrouve une place privilégiée. Et offrir à l'ensemble des informations publiées, un label générique, une assise crédible, auprès du lectorat.

Aujourd'hui actif dans l'ensemble des secteurs informatifs (politique, économique, judiciaire, sociétal...), le journaliste d'investigation tente de révéler ce que les acteurs d'un dossier, d'une problématique, d'une controverse, tentent de tenir caché. La cible de l'enquêteur consiste à traquer le secret partout où il se trouve en s'en tenant aux faits : les dessous d'un conseil des ministres capital, les véritables chiffres d'une étude réalisée dans la discrétion, la remise en question d'une explication officielle, les clés d'un système politique local omniprésent, les zones d'influence au sein d'une multinationale, les dessous de table d'un contrat juteux, les circuits de blanchiment d'un trafic de stupéfiants, les abus de position dominante d'un responsable public, la révélation d'un scandale financier... Autre caractéristique communément admise par la profession et ses observateurs, les journalistes d'investigation travaillent sur une quantité impressionnante d'informations et de sources pour pénétrer le milieu qu'ils investissent. L'enquêteur est d'abord obligé de découvrir les liens qui subsistent entre un nombre important de faits, de documents, de personnages pour se familiariser avec la problématique étudiée. Il doit ensuite prolonger cette première analyse par un recoupement minutieux des informations recueillies sur le terrain avant d'attaquer la synthèse écrite de ce gigantesque travail et lui trouver "un sens nouveau"<sup>4</sup>.

Malgré les bouleversements engendrés par la naissance des nouveaux médias, le journalisme d'investigation connaît un regain d'intérêt, principalement dans les rédactions de presse écrite confrontées à une crise identitaire sans précé-

dent. Paradoxalement, le retour de cette forme la plus achevée du journalisme (enquête multisources, investigation poussée, révélations dérangeantes), et partant, la plus onéreuse, est principalement motivé par des raisons économiques. Dont celle qui consiste à capter un lectorat exigeant, avide d'analyses et d'enquêtes performantes.

Chaque journaliste suit son tempérament. Chaque reporter privilégie ses sujets. Chaque enquêteur utilise sa méthode. Concernant l'investigation journalistique, les manières de progresser peuvent tout autant emprunter les itinéraires balisés que les chemins de traverse. Comme un musicien, tenu de respecter sa partition, tout en se la réappropriant au gré des interprétations. On l'aura compris, le journaliste d'enquête ne dispose d'aucun chromosome supplémentaire qui lui garantirait un don exceptionnel. Face à cette part d'inné qui incite plutôt à la réserve, il serait préférable de privilégier l'acquisition progressive d'un savoir-faire, une qualité nettement plus accessible au plus grand nombre.

Afin d'éprouver cette hypothèse, je suis parti à la rencontre d'une trentaine de journalistes d'investigation pour les interroger longuement sur la pratique de leur métier. Cette recherche, destinée à mieux percevoir le travail d'investigation journalistique, vise aussi à nourrir une réflexion pédagogique puisque j'ai le plaisir de transmettre un certain savoir-faire aux étudiants en journalisme de l'Université de Liège. Basée sur une solide expérience de terrain, enrichie par le témoignage de mes nombreux collègues, la méthode de transmission que j'ai tenté de développer offre au moins le mérite d'avoir été éprouvée par une majorité d'enquêteurs, chacun d'entre eux l'ayant ajustée à sa personnalité, adaptée aux circonstances. On découvrira aussi que chaque étape contient sa part de recherche et de vérification convoquant l'apport d'une documentation fiable, accessible ou difficile d'accès.

Cette méthodologie propre au travail d'investigation comprend dix étapes incontournables qui permettront à tout journaliste, débutant ou expérimenté, de suivre un canevas précis qui l'aidera à progresser dans son travail. Résumons la teneur de ce parcours :

### Le choix du sujet et de l'angle

Acte fondateur de toute enquête, le journaliste doit non seulement définir son sujet mais lui trouver un angle original, adapté aux exigences de l'actualité. Plus l'angle sera large, plus il suscitera une approche générale aux contours flous,

peu passionnante pour le lecteur. Plus il sera étroit, plus il suscitera l'intérêt par son originalité.

### Les recherches préparatoires

Dès le thème choisi, le journaliste se doit de réunir une documentation crédible qui l'aidera à enrichir ses connaissances. Il peut s'agir d'une documentation personnelle, de dossiers gérés par la bibliothèque de sa rédaction, d'ouvrages, de conférences ou d'articles spécialisés, de sites d'information en ligne, de rencontres avec des experts ou avec des aigilleurs...

### Le recours au carnet d'adresses

Au fil des dossiers traités, le journaliste noue des contacts dans différents milieux qui pourront l'aider à progresser dans son enquête. Certains informateurs masqués sont évidemment à protéger.

### L'immersion et le travail de terrain

Toute enquête se prête à un travail de terrain qui met le journaliste directement en contact avec la réalité qu'il entend décrire : reportage, observation, témoignages, planques, filatures...

### Le contournement des résistances et de l'hostilité du terrain

Plus l'enquête risque de déranger, plus le journaliste devra agir en toute discrétion. Il sera aussi confronté à des personnes réticentes, excellent dans l'art de la fuite ou de l'esquive. Cette résistance peut parfois prendre un visage plus hostile avec des manœuvres d'intimidation ou des menaces plus ou moins voilées.

### La collation minutieuse des faits

Toute enquête démarre par une question, une hypothèse qu'il importe de vérifier jusque dans les moindres détails, quitte à devoir faire machine arrière. D'où la nécessité de se nourrir aux sources les plus fiables (témoignages, documents) pour étayer le propos. La moindre erreur en la matière peut aller jusqu'à anéantir la crédibilité du travail d'enquête.

### La confrontation et la vérification

La multiplication des sources et la confrontation des points de vue peut contenir des éléments de contradiction qu'il convient de vérifier avec minutie (faits, chiffres, chronologie, noms, fonctions, documents...). Il est souvent nécessaire de revenir vers les sources pour apporter une précision, éclairer un point litigieux.

### La structure de l'enquête et son sens nouveau

Au terme du travail d'enquête, il convient de relire attentivement son dossier, de l'actualiser, avant d'affiner l'angle initial et de procéder au découpage des articles à la lumière de développements nouveaux.

### La narration et la mise en forme du récit investigatif

En privilégiant une approche vivante, en décodant les éléments de complexité, en alternant les genres journalistiques, la mise en forme du récit investigatif se doit de mettre en avant les éléments essentiels de l'enquête : les sources, les preuves, le reportage, les révélations, l'analyse.

### La défense et la légitimation du travail journalistique

Pour préparer la défense de son travail, le journaliste se doit de conserver toutes les pièces utiles à sa démonstration (pièces, enregistrements, notes, sources) et prévoir, avant la publication, une relecture attentive de ses articles par des tiers (rédaction en chef, chef de service, juriste).

À la lumière de ces étapes, trop rapidement décrites, il apparaît clairement que l'apport d'un service de documentation performant peut, à tout moment, aider le journaliste d'investigation. Un soutien d'autant mieux apprécié qu'il faut agir vite, l'actualité exigeant de la presse une immédiateté encore plus soutenue qu'auparavant. Dès lors, l'expérience démontre qu'un documentaliste exerçant ses talents dans une rédaction se doit de suivre l'actualité pour engranger au fil des jours des éléments d'information qui permettront de nourrir l'imaginaire des journalistes. Au *Soir*, comme dans d'autres rédactions de référence, certains documentalistes se sont même spécialisés dans la recherche d'informations spécifiques (politique belge, politique internationale, économie, société, culture, sciences...), ce qui représente un atout indéniable lorsqu'il s'agit de plonger dans un dossier solidement préparé.

### Demain sans doute

Face à une infinité de sujets d'enquête, le journaliste se doit de frapper aux multiples portes du savoir documentaire. Si certaines d'entre elles sont directement accessibles, d'autres nécessitent une approche confidentielle. Comme le souligne Yves Agnès, ancien rédacteur en chef au *Monde* et professeur de journalisme : *"Aucun pouvoir ne joue l'absolue transparence. C'est*

*donc l'investigation qui seule permet de faire la démonstration de sa liberté de manœuvre. [...] L'enquête redonne au métier son entière crédibilité, la plénitude de sa justification. Car il agit alors comme un contre-pouvoir, capable de contourner l'opacité de la vie publique et de lui redonner une clarté"<sup>5</sup>.*

S'il exerce son métier dans une rédaction dotée d'un service documentaire professionnel, le journaliste pourra, à coup sûr, gagner en efficacité. En effet, comme le rappelle avec lucidité le journaliste et professeur de journalisme Mark Lee Hunter dans son *Manuel d'investigation*<sup>6</sup> : "*La plupart de ce que nous appelons des "secrets" ne sont que des faits auxquels nous n'avons pas prêté attention. La majorité de ces faits - disons, environ 90% - est disponible à travers des sources "ouvertes", c'est-à-dire des sources auxquelles nous pouvons librement accéder*". Et l'auteur américain d'ajouter à l'adresse des apprentis journalistes : "*Ne supposez pas que simplement parce qu'elle est accessible à tous, cette information est sans valeur, déjà connue, périmée. Bien souvent, elle peut avoir des implications explosives que personne n'avait remarqué. Ne recherchez pas simplement des informations spécifiques ; c'est ce que font les amateurs. Recherchez plutôt le genre de sources et d'archives que vous pourrez employer à plusieurs reprises. Votre capacité à utiliser ces matériaux sera un facteur crucial pour votre réputation"*<sup>7</sup>.

De nos jours, le libre accès des sources et des données utiles à l'enquête est devenu phénoménal (bibliothèques, organismes publics, tribunaux, littérature promotionnelle, registres du cadastre, rapports annuels, institutions internationales...). Une ouverture au monde davantage amplifiée par l'émergence de sites d'information en ligne. Depuis quelques années, plusieurs journalistes (les data-journalistes) excellent dans cette recherche de données fiables qu'ils dénichent avec brio aux quatre coins du web.

Fonctionnant comme un accélérateur de particules informatives, le "réseau des réseaux" peut parfois égarer le web-journaliste dans les multiples dédales de l'information en ligne, autant truffés d'erreurs que de leurres. Souvenons-nous de l'affaire *Clearstream* en France qui avait éclaté au départ de listings bancaires adroitement truqués... D'où l'impérieuse nécessité de pouvoir compter sur le savoir-faire de documentalistes affûtés, ne lésinant pas sur les indices probants pour crédibiliser chaque source et orienter les journalistes vers les données les plus fiables.

Parallèlement, un nouvel accès à l'information vient de voir le jour sur le web, ce média qui effraie autant qu'il fascine les journalistes

d'investigation. Se sentant, dans un premier temps, dépossédés d'une exclusivité professionnelle, ces derniers commencent à apprivoiser les vertus de l'interactivité où chaque internaute peut servir de rabatteur ou d'aiguilleur. D'une relation verticale où il agissait en surplomb sur ses lecteurs, le journaliste apprend à partager son savoir avec une communauté d'internautes fiables qui peut l'aider à progresser dans son enquête. *Twitter, Facebook, WikiLeaks* et autres blogs ou forums deviennent progressivement des sources d'information utiles qui exigent les mêmes règles éthiques de prudence et de vérification que par le passé (qui parle ? dans quel but ? avec quelle fiabilité ?).

En perpétuelle expansion (d'aucuns parlent d'*infobésité*), l'information en ligne se retrouve fragmentée (chaque personne qui découvre une information peut aussitôt la poster sur *Facebook*) et segmentée (l'usage soutenu de l'hypertexte). Parce qu'elle n'appartient plus aux seuls journalistes mais également aux internautes, l'information se transforme en phénomène social. En conséquence, son contenu est généré par un orchestre invisible où chacun invente les gammes d'une partition collective dont il produit, relaye, partage, commente et hiérarchise le contenu. En chantier permanent, l'information sur le web rend le lecteur actif et responsable, une démarche qui entraîne une exigence de sa part, surtout dans "ses" domaines de prédilection.

Pour en revenir à l'enquête relatée au début de cet article, il y a gros à parier que la communauté des internautes intéressés par ce scandale politique aurait multiplié les indices et révélations pour aider le journaliste que j'étais à nourrir son enquête. Sans doute aussi, l'un ou l'autre témoin direct de ces marchés truqués aurait-il pu orienter mes recherches, livrer des documents probants, relater des propos entendus. Voire poster sur *Wikileaks* des pièces fracassantes sous le couvert de l'anonymat. À charge pour moi de vérifier la crédibilité de ces éléments nouveaux. Quant aux commissions d'enquête parlementaires tenues à huis clos, plusieurs messages postés sur *Twitter* m'auraient sans doute permis de suivre les débats en direct depuis mon iPhone.

Que chacun se rassure, si le renouvellement des instruments technologiques évolue de manière supersonique, les bases du métier d'informer resteront inchangées (chercher, trouver, vérifier, raconter). "Source de puissance"<sup>8</sup>, les informations ouvertes et partagées permettront davantage au journaliste d'investigation de progresser dans son enquête. Dûment informé par ces dernières, il sera encore mieux à même d'interroger en profondeur ses interlocuteurs (témoins, ex-

perts), voire à bousculer certains responsables privés ou publics misant naïvement sur sa méconnaissance du dossier. Car, selon un adage cher aux enquêteurs, "*quand on sait déjà ce que l'on cherche, on le trouve*"<sup>9</sup>.

Demain, plus qu'hier, la nécessité se fera sentir pour tout journaliste d'investigation de maîtriser parfaitement les rouages de l'information numérique. À défaut, Internet se réduira à un annuaire aux contenus exponentiels qui l'égarera dans ses liens hypertextuels plus qu'il ne le guidera au cœur de l'information recherchée. Dès lors, au terme de cette réflexion, forcément réductrice, visant à décrire certaines méthodes d'investigation journalistiques, ne serait-il pas judicieux de proposer un épilogue prenant la forme d'une main tendue ? En suggérant, par

exemple, aux documentalistes passionnés par l'actualité de venir à la rencontre des journalistes professionnels pour les aider à mieux maîtriser leur destin documentaire. Et servir ensemble l'un des droits les plus vitaux de nos démocraties, la liberté de la presse.

**Marc Vanesse**  
*Université de Liège*  
 Département des Arts et Sciences de la  
 Communication  
 Place du 20 août, 7  
 4000 Liège  
 marc.vanesse@ulg.ac.be

*Mai 2011*

## Notes

- <sup>1</sup> À l'époque, le personnel de la bibliothèque du *Soir* était exclusivement féminin. Quelques années plus tard, ce service allait fusionner avec celui des archives photographiques, quant à lui, entièrement... masculin.
- <sup>2</sup> Avant l'adoption de cette loi tant attendue par la profession, autorisant la protection des sources, les journalistes étaient confrontés à deux logiques irréconciliables. D'une part, leur charte déontologique ("Charte des devoirs et droits des journalistes", adoptée par la Fédération internationale des Journalistes réunie à Istanbul en 1972) les contraignait déjà à protéger leurs sources en toutes circonstances, même face à une autorité judiciaire. D'autre part, l'ancienne législation belge pouvait contraindre les journalistes à révéler leurs sources en cas d'enquête judiciaire. Un hiatus impossible à honorer. En 1985, le journaliste Martin Coenen (*Humo*), avait d'ailleurs été confronté à une expérience douloureuse. Inculpé pour recel de documents judiciaires secrets, il avait été emprisonné durant quelques jours avant de craquer et de révéler ses sources. Il avait ensuite été tancé par la commission de déontologie de l'Association des Journalistes professionnels pour avoir contrevenu à ses obligations professionnelles, à savoir la protection de ses sources en toutes circonstances.
- <sup>3</sup> Lambert, Pierre. *Le secret professionnel*. Éditions Nemesis, 1985.
- <sup>4</sup> Lee Hunter, Mark. *Le journalisme d'investigation*. Presses Universitaires de France, 1997. ISBN 978-2-13-048383-0.
- <sup>5</sup> Agnès, Yves. *Manuel de journalisme, écrire pour le journal*. La Découverte et Syros, 2002. ISBN 978-2-7071-4393-8.
- <sup>6</sup> Lee Hunter, Mark ; Hanson, Nils ; Sabbagh, Rana ; Sengers, Luuk ; Sullivan, Drew ; Thordsen Pia,. *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation* [en ligne]. Unesco/ARIJ, 2009 (consulté le 24 avril 2011). <[http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL\\_ID=29032&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=29032&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)>.
- <sup>7</sup> *Idem*.
- <sup>8</sup> *Ibidem*.
- <sup>9</sup> Adage rappelé par Edwy Plénel, ancien patron de la rédaction du *Monde* et fondateur du site d'information en ligne *Médiapart*, lors d'un entretien récent avec l'auteur.